

Gestion des matières résiduelles

ACTION	RECYCLER PAPIERS, CARTONS, PLASTIQUES, BOITES DE CONSERVE ET BOUTEILLES DE VERRE	CONSERVER ET RECYCLER DANS UN BAC SOUS Aбри LES ITEMS QUI VONT À L'ÉCOCENTRE	JETER CE QUI NE PEUT ÊTRE NI RECYCLÉ, NI PLACÉ À L'ÉCOCENTRE
TRI DE BAC			
MODE DE COLLECTE	COLLECTE PORTE À PORTE	APPORTER À L'ÉCOCENTRE	COLLECTE PORTE À PORTE
DESTINATION	CENTRE DE TRI	CENTRE DE TRI POUR MATÉRIEAUX DE CONSTRUCTION ET RDD	SITE D'ENFOUISSEMENT

Services gratuits et réservés aux citoyens de Mayo.
Usage résidentiel seulement

Seuls les matériaux et encombrants ont une limite de volume de 6 mètres cubes à raison de 2 mc par voyage

Apportez votre carte d'écocentre et une preuve de résidence



Heures d'ouverture du mois d'avril au mois de décembre

Jour	Heures
Vendredi	13 h - 16 h
Samedi	9 h - 12 h 30

259, Montée du Gore
Canton de Lochaber, Qc
819-985-3291

adj.lochaber@mrcpapineau.com



Bienvenue à
l'écocentre de la municipalité de
Canton de Lochaber



TRUC

Placez un bac dans votre garage qui recueille les items pour l'écocentre



MUNICIPALITÉ DE

MAYO

MUNICIPALITÉ DE MAYO

OUVERTURE

À partir du 7 avril 2018

ÉCOCENTRE LES BONS VOISINS



 RecycFluo



POLITIQUE D'UTILISATION



DE L'ÉCOCENTRE

- **Triez vos matières** avant de les apporter à l'écocentre
- -----
- Apportez votre **preuve de résidence** (permis de conduire ou compte de taxe)
- Apportez votre **carte d'écocentre** (envoyée avec votre compte de taxes) si vous déposez des matériaux ou encombrants
- -----
- Présentez-vous à l'entrée de l'écocentre et **attendez le préposé**
- Déposez les matières aux endroits indiqués par le préposé
- Respectez les signalisations sur le site
- Ne pas dépasser **10 km/h**
- **Éteindre votre moteur** lors du déchargement
- Il est **interdit de descendre dans les conteneurs**
- Les citoyens sont bienvenus **jusqu'à 10 minutes avant la fermeture**
- Les matières doivent être **placées dans les conteneurs de façon manuelle.**
- **Ne pas déverser directement** le contenu d'une remorque dans le conteneur.

MATIÈRES ACCEPTÉES

Les résidus domestiques dangereux (RDD)

Produits corrosifs, toxiques et inflammables (peintures, batteries, piles, huiles à moteur et à friture, pesticides, vieille essence, aérosols, lampes fluo-compactes, tubes néons, pesticides, chlore, etc.)

Les résidus verts de jardin

Les feuilles, aiguilles de pin et branches
Les souches et les branches de plus de 12 cm de diamètre sont pas admises

Les métaux

Électroménagers, BBQ, tuyaux, objets en métal

Les pneus

Les pneus sans les jantes dont le diamètre intérieur est inférieur à 62 cm, le diamètre extérieur ne doit pas dépasser 123 cm.

Les appareils électriques et électroniques

TV, ordinateurs, cellulaires, systèmes de son, téléphones.

Les matériaux et encombrants

Bois, gypse, béton, bardeaux, isolants, tuyaux, meubles, encombrants, etc.

Maximum 6m³/an et 2m³/jour

Réfrigérateurs, congélateurs et climatiseurs

Avec ou sans fréon (réfrigérants)

Bombonnes de gaz

MATIÈRES REFUSÉES

- Carcasses d'animaux
- Terres contaminées
- Carcasses de voitures ou bateaux
- Retailles de gazon
- Armes à feu, feux d'artifice
- Médicaments
- Plantes exotiques envahissantes

MATIÈRES ACCEPTÉES



Information : 819-985-3291